

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 2 Février 2024

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (8) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, et MOUREZ Jean Christophe.
Mmes JEANDOT Julie et GRILLOT Isabelle.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Conseillers excusés (3) : Mrs DANJEAN Pierre, CHAMBARD Denis et GENTAS Dominique.

Pouvoir : (1) Mr CHAMBARD Denis donne pouvoir à Mr DUC Pierre.

Votants : 9

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 30

** Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 22 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des élus. Mr le Maire et le Secrétaire signent le registre et archivent le procès-verbal.*

1° Délibération : Renouvellement convention DITIC avec le SIDEC :

*Mr le Maire présente le contenu de la convention DITIC (Direction Informatique et Technologique de l'Information du SIDEC), qui doit être renouvelée avec le SIDEC pour une période de 5 ans, et pour un coût de 2 225,55€.

* Après avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents, le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention DITIC avec le SIDEC.

2° Délibération : Remboursement frais informatique 2024 par le SIE Chaumoisi – la Marre :

Les prestations informatiques et le secrétariat relatifs au SIE Chaumoisi – la Marre, pour l'année 2024, qui s'élèvent à 593€, ont été réglés par la Commune de BLOIS.

* Après avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents, le Conseil Municipal accepte le principe de demander le remboursement des frais informatiques 2024 au SIE Chaumoisi – la Marre.

Cette somme viendra en déduction des 2 225,55€ à régler au SIDEC.

3° Convention de mutualisation des moyens techniques mis à disposition de l'employé communal

Les Maires de Blois sur Seille, Ladoye sur Seille, Ménétru le Vignoble et Nevy sur Seille ont rédigé une convention sur l'utilisation et l'entretien du véhicule acquis récemment en commun (voir PV du 22/12/2023), ainsi que sur la possible mutualisation de nouveaux matériels qui seraient à acheter. Convention renouvelable au bout de 5 ans.

Un stockage unique des matériels et du véhicule est prévu à Ménétru le Vignoble.

Les dépenses des frais engagés, tel entretiens, réparations ,etc...seront réglés par la commune de Ménétru le Vignoble qui refacturera semestriellement aux trois autres communes.

* Après avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire a signer la convention de mutualisation des moyens techniques mis à disposition de l'employé communal, avec les 3 autres communes.

4° Commissions CCBHS : informations des délégués :

Mr Duc Pierre fait un bref résumé de la réunion de la Commission Aménagement du territoire du 30 janvier.

Mr MOUREZ Jean Christophe fait un bref résumé de la réunion de la Commission Affaires financières. Il nous présente les chiffres du budget de la CCBHS 2023.

5° Questions diverses :

5-1

Dans le cadre de l'accompagnement de la flamme Olympique et de la grande randonnée vers Paris, la Fédération Jurassienne de randonnées organise le samedi 30 mars 2024, une randonnée sur le GR 59, entre Granges sur Baume et Château Chalon, celle-ci traversera notre commune. Cette randonnée est ouverte à tous.

A cette occasion l'association des Loups de Blois propose une buvette sur la place du village.

5-2

Le samedi 13 avril 2024, le Tour cycliste du Jura traversera notre commune et montera le mont du Chaumois Boivin, avec le classement du grand prix de la montagne au niveau de l'aire de pique-nique. Pour cette occasion il est demandé 5 bénévoles, placés à des endroits stratégiques, pour sécuriser la caravane et la course. Ceux-ci seront récompensés par des petits cadeaux.

Le dérasement de la route du Chaumois Boivin par l'entreprise Outhier, sera fait avant le 10 avril.

5-3

Il a été effectué le bornage de deux parcelles de 1000 m² sur le terrain communal au Chaumois Boivin par le cabinet géomètre Alban Vuillemey de Lons le Saunier, le 31 janvier, ceci dans le cadre du plan d'urbanisme pour l'accueil de nouvelles familles.

5-4

Chaque année le Colombier des arts de Plainoiseau organise les « Rendez-vous de la terre » : pour (re)penser la production et la consommation locale, quoi de mieux que d'imaginer, chaque année, avec et dans un village différent, un temps festif et convivial autour de ce sujet.

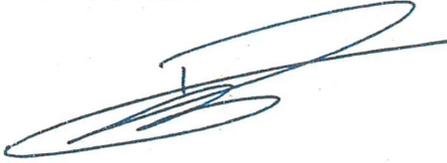
Un appel à candidature est lancé.

Après débat le Conseil approuve le projet, mais préfère se donner cette année le temps de la réflexion, d'aller voir sur place le festival de cette année, et de retenir sa candidature pour l'an prochain si ce projet semble pertinent.

A noter que le financement de cette manifestation est assuré par la commune organisatrice. Les associations, Loups de Blois, association de chasse pourront s'y associer.

Fin de séance: 20h 15

Mr DUC Pierre



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent

